



Compte rendu de la CAPD en visio du 8 avril 2021

Présent.es :

- Pour l'administration : M Tamène DASEN, M Bronner SG, Mme Fumey Service DRH, Mme Gacon service DRH, Mme Baumann service DRH, Mme Viaud DRH, M Roux IEN doyen Lons Sud, M Faivre IA Adjoint, M Gillot IEN Champagnole, Mme Tricotet IEN Lons Nord , Mme Carlu IEN Saint Claude.
- Pour le SNUipp-FSU : Séverine RIVIER, Patricia GANNEVAL, Mallorie COUSSON, Patricia PERTOLDI.
- Pour le SE : Laure Monamy, Dalila Faivre Bellalia,

Excusés : Lionel Meteau, Yolande Jannet, Jean-Yves Millot

Secrétaire de séance : Mallorie COUSSON

Quorum atteint

Déclaration préalable SNUipp-FSU 39.

Déclaration préalable du SE-UNSA 39.

Réaction à nos déclarations préalables : L'IA regrette également la disparition des CAPD mais sera attentif à la consolidation du dialogue social. Les collègues sont fatigués, l'IA reconnaît un certain nombre de difficultés notamment sur le remplacement. Il remercie tous ceux et celles qui participent à maintenir le SP d'éducation.

Ordre du jour :

1. Avancement accéléré d'échelon / PPCR

Étude de l'avancement :

Fonctionnement :

Les attributions des promotions sont basées sur les comptes-rendus de carrières 19-20.

Le seul barème pris en compte est l'avis transformé en point à savoir :

- excellent : 4 points
- très satisfaisant : 3 points
- satisfaisant : 2 points
- à consolider : 1 point

En cas d'égalité de barème le départage se fait à l'ancienneté dans le corps puis dans l'échelon, puis à la date de naissance.

Le taux de promotion est de 30% pour les 2 échelons

La promotion sera effective au 1^{er} septembre 2020 avec effet rétroactif.

Passage à l'échelon 7 :

Nombre de promouvables : 20.

Nombre de promu.es: 6

Excellent : 1 agent.e promu.e

Très satisfaisant : 6 agent.es (5 agents promu.es, départage à l'ancienneté et la date de naissance)

Satisfaisant : 13 agent.es (aucune promotion)

À noter : 33% des promotions sont attribuées à des hommes et 66% à des femmes.

Sur l'échelon 7 un.e agent.e ayant une AGS moindre a eu une promotion du fait de son avis excellent.
Exemple :

- AGS : 7 + avis excellent > Promu.e
- AGS : 9 + avis satisfaisant > Non promu.e

Passage à l'échelon 9 :

Nombre de promouvables : 48

Nombre de promu.es : 14 (+1 avec le reliquat)

Reliquat : 0.4 + 0.6 (conservé de l'année dernière)

Excellent : 13 agent.es promu.es

Très satisfaisant : 26 agent.es (1 agent.es promu.es, +1 avec le reliquat : départage à l'ancienneté)

Satisfaisant : 9 agent.es (aucune promotion)

À noter : 100% des promotions sont attribuées à des femmes.

Sur l'échelon 9 un.e agent.e ayant une AGS moindre a eu une promotion du fait de son avis excellent.

Exemple :

- AGS : 12.998 + avis excellent > Promu.e
- AGS : 15.906 + avis très satisfaisant ou satisfaisant > Non promu.e

Analyse du SNUipp-FSU : Ce sont au total 32 agent.es ayant une AGS supérieure à 12.998 qui ne sont pas promu.es car l'avis rendu suite au Rendez-vous de carrière prévaut sur l'AGS...

L'IA demande alors aux organisations syndicales, leur avis concernant les résultats de ces promotions :

- Le **SNUipp-FSU 39** rappelle son opposition à l'avancement accéléré. Il rappelle son mandat d'avancement de carrière déconnecté de l'évaluation et d'avancée au rythme le plus rapide pour tous qui permette d'atteindre l'indice 1000 à la fin de la carrière. Pour le SNUipp-FSU, l'AGS doit être le premier critère discriminant.
- Le **SE-UNSA** répond ne pas avoir d'avis.

2) Questions diverses du SNUipp-FSU 39:

- *AESH : quelle solution sera proposée aux AESH du département qui ont reçu le courrier de remboursement du trop-perçu de la part de l'administration ? Où en est-on au niveau des recrutements prévus en Mars ?*

M Faivre répond que c'est une gestion académique. Deux pôles s'occupent du paiement. Une réunion est prévue la semaine prochaine

Concernant le recrutement de mars : aucun recrutement envisagé

Le SNUipp-FSU 39 demande à ce que les AESH ne soient pas prélevés à plus de 10% de leur salaire.

- *Quels critères ont été retenus pour octroyer les départs CAPPEI maître E ?*

IA : ce parcours n'a pas été ouvert au niveau départemental. Seuls modules ULIS et UE seront tenus.

IA adjoint : Au niveau académique, un inventaire des départs en formation maître E a été fait. Un troisième parcours aurait été ouvert si l'effectif était supérieur à 7. Ce n'est pas le cas. Construction d'un parcours mixte pour répondre à des besoins peu nombreux dans l'académie mais dont on a besoin. Les RASED en font partie. Les personnes qui ont passé un CAPPEI ont des formations MIN. Ils peuvent valider un autre parcours.

- *Quelle réponse apportez-vous à notre courrier concernant l'attribution des temps partiels ? Quelle date avez-vous retenue pour informer les collègues ?*

IA : 68 demandes en cours d'instruction. Analyse en cours. La décision sera donnée au retour des congés de printemps.

SNUipp-FSU 39 : demande à ce que tous les temps partiels soient accordés. Les collègues en pleine conscience se paient leur temps partiel et des conditions de travail acceptables pour eux. C'est leur choix. Nous avons eu une vingtaine de courriers à la section, ce qui prouve l'inquiétude des collègues.

IA : 37 ETP... C'est beaucoup. Nous avons besoin d'eux. Il y a des collègues qui sont en temps partiel depuis longtemps et nous ne pouvons pas les accorder à tous. Il faut que les nouvelles demandes soient aussi accordées... Il faut faire jouer la solidarité départementale.

SE-UNSA : les fins de carrières sont difficiles.

Mme Viaud : Sur les 118 demandes de temps partiels sur autorisation, 68 agent.es qui ont reçu le mail, n'avaient pas motivé leur demande... Ils ont pour la plupart réécrit avec une mise en avant sur critères de santé, fatigue professionnelle, prise en charge familiale (enfants mais aussi parents). L'administration va essayer d'établir une grille de critères.

SE-UNSA : demande à l'IA de se renseigner sur les demandes de démission qui auraient suivi le refus d'un temps partiel sur le département de la Haute-Saône.

- *Point sur l'oral de titularisation des PES.*

IA adjoint : l'ensemble des PES du département ont reçu un courrier qui les informait de l'organisation et de la date retenue. **Entretiens seront fait le 12 mai.** La dernière visite évaluative (jusqu'au 4 mai) sera faite avant.

Au Niveau académique, le rectorat a communiqué les éléments de l'entretien à l'INSPE. L'Inspe ensuite va organiser un webinaire spécifique pour présenter les attendus de cette épreuve.

SNUipp-FSU 39 : pendant les partiels ?

IA Adjoint : Non, les partiels seront terminés le 7. Il indique avoir pris en compte notre remarque sur le chevauchement des partiels et de l'oral afin de déplacer la date de l'oral à la semaine suivante.

- *Point de situation : des demandes de ruptures conventionnelles, des demandes de disponibilités, des demandes de congés de formation et de la liste d'aptitude pour la direction.*
 - Pas de nouvelle demande de rupture conventionnelle.
 - Une demande de dispo pour enfant de moins de 12 ans
 - 11 demandes de CFP. L'année dernière on nous avait dit : « Pour le CPF, il n'y a pas eu de campagne. Pour l'instant il n'y a pas de crédit donc pas d'accord. Il y aura une information à tous lorsque l'enveloppe sera budgétisée. » Nous en concluons donc que l'enveloppe n'a pas été budgétisée. Le SG nous indique qu'effectivement il n'y a pas eu de répartition académique.
 - 22 candidat.es pour la liste d'aptitude de direction : tous favorables
- 5 candidat.es sans entretien (Faisant fonction + de 3 ans)
- 12 entretiens proposés (11 se sont présenté.es)
- 5 collègues faisant fonction en 2019/2020